

LETTRE AUX PORTEURS CONCERNANT LA MISE EN CONFORMITE AUX ORIENTATIONS ESMA DITES « FUND NAMING », EVOLUTION DES CRITERES D'EXCLUSION AU SEIN DE L'APPROCHE EXTRA-FINANCIERE ET CHANGEMENT DE DENOMINATION

*Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus des Fonds listés en annexe (le « **Prospectus** »).*

Paris, le 13 mars 2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs des fonds listés en annexe (les « **Fonds** »), dont la société de gestion est Amundi Asset Management (ci-après « **Amundi** » ou la « **Société de Gestion** »).

La Société de Gestion a décidé de mettre à jour le Prospectus des Fonds afin d'inclure les Orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (« **AEMF** » ou « **ESMA** ») concernant les noms de fonds d'investissement contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») ou à la durabilité (les « **Orientations** »¹).

L'objet de ces Orientations est d'encadrer l'emploi des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité en incluant de nouvelles règles concernant la dénomination des fonds dont la stratégie d'investissement est conforme aux Orientations (les « **Règles de Dénomination** »).

Les fonds utilisant des termes ESG ou à la durabilité tels que définis dans les Orientations devront se conformer aux obligations suivantes :

- atteindre un seuil de 80% correspondant à la proportion d'investissements utilisés pour :
 - (i) respecter des caractéristiques environnementales ou sociales, pour les fonds classifiés Article 8 de SFDR² ou;
 - (ii) atteindre des objectifs d'investissement durable, pour les fonds classifiés Article 9 de SFDR.
- se conformer aux exclusions prévues pour les indices de référence « accord de Paris » de l'Union (« **PAB** ») ou pour les indices de référence « transition climatique » (« **CTB** »)³.

Des obligations supplémentaires sont applicables pour les fonds utilisant des termes liés à la durabilité, qui doivent s'engager à investir de manière significative dans des investissements durables tels que définis dans le règlement SFDR.

Les Orientations sont entrées en vigueur le 21 novembre 2024 pour les nouveaux fonds et sont applicables à partir du 21 mai 2025 pour les fonds créés avant le 21 novembre 2024.

Vous trouverez en annexe les modifications apportées aux Fonds gérés par la Société de Gestion.

¹ <https://www.esma.europa.eu/document/guidelines-funds-names-using-esg-or-sustainability-related-terms>

² Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « SFDR »).

³ Règlement (UE) 2019/2089 du 27 novembre 2019 modifiant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les indices de référence « transition climatique » de l'Union, les indices de référence « accord de Paris » de l'Union et la publication d'informations en matière de durabilité pour les indices de référence.

Les Prospectus et les Documents d'Informations Clés (DIC) des Fonds seront modifiés en conséquence à la date indiquée en annexe.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés des Fonds disponibles sur le site www.amundiETF.fr.

Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amf-france.org, ou disponibles sur demande auprès de la Société de gestion.

Pour plus de détails, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse www.amundi.fr, rubrique « Contactez-nous ».

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Benoît SOREL

Directeur du métier ETF, Indiciel et Smart beta

**ANNEXE
LISTE DES CHANGEMENTS ET DES FONDS IMPACTÉS**

Nom du Fonds	Type de Fonds	Nom actuel de l'Indicateur de Référence	Nouveau nom du Fonds*	Nouveau nom de l'Indicateur de Référence*	Ajout des exclusions PAB par l'administrateur de l'Indicateur de Référence
Amundi MSCI New Energy ESG Screened UCITS ETF	Compartiment de MULTI UNITS FRANCE	MSCI ACWI IMI New Energy ESG Filtered Net Total Return Index	Amundi MSCI New Energy UCITS ETF	MSCI ACWI IMI New Energy Filtered	Pas de changement
Amundi MSCI Water ESG Screened UCITS ETF	Compartiment de MULTI UNITS FRANCE	MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return Index	Amundi MSCI Water UCITS ETF	MSCI ACWI IMI Water Filtered	Pas de changement
Amundi MSCI World Ex EMU SRI PAB Net Zero Ambition UCITS ETF	Compartiment de MULTI UNITS FRANCE	MSCI WORLD ex EMU SRI FILTERED PAB Net USD Index	Amundi MSCI World Ex EMU SRI Climate Paris Aligned UCITS ETF	Amundi MSCI World Ex EMU SRI Climate Paris Aligned UCITS ETF	Pas de changement
Lyxor Green Bond Indiciel	Compartiment de MULTI UNITS FRANCE	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement	Oui – A partir du 1 mai 2025
Amundi Global Hydrogen ESG Screened UCITS ETF	FCP	Bloomberg Hydrogen ESG Net Return Index	Amundi Global Hydrogen UCITS ETF	Bloomberg Hydrogen Screened Net Return Index	Pas de changement
Amundi PEA S&P US Industrials ESG UCITS ETF	FCP	S&P 500 Sustainability Enhanced Industrials Index	Amundi PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF	S&P 500 Plus Industrials Enhanced Weighted & Screened Index	Pas de changement
Amundi MSCI Europe Ex EMU ESG Leaders UCITS ETF	FCP	MSCI Europe ex EMU ESG Leaders Select 5% Issuer Capped Net EUR Index	Amundi MSCI Europe Ex EMU ESG Selection UCITS ETF (A partir du 2 juin 2025)	MSCI Europe ex EMU ESG Selection P-Series 5% Issuer Capped Index (Reflété dans le Prospectus du 2 juin 2025)	Oui – A partir du 2 juin 2025
Amundi PEA MSCI USA Value ESG UCITS ETF	FCP	MSCI USA IMI Value ESG Low Carbon Target Select Net USD Index	Amundi PEA MSCI USA Value Advanced UCITS ETF	MSCI USA Value Advanced Target Index	Pas de changement
Amundi PEA S&P 500 ESG UCITS ETF	FCP	S&P 500 ESG+ Index (USD) NTR	Amundi PEA S&P 500 Screened UCITS ETF	S&P 500 Scored and Screened+ Index (USD) NTR	Pas de changement
Amundi PEA S&P US Consumer Staples ESG UCITS ETF	FCP	S&P 500 Plus Sustainability Enhanced Consumer Staples Index (USD) NTR	Amundi PEA S&P US Consumer Staples Screened UCITS ETF	S&P 500 Plus Consumer Staples Enhanced Weighted & Screened Index	Pas de changement
Amundi PEA US Tech ESG UCITS ETF	FCP	Solactive ISS ESG US Tech 100 Index	Amundi PEA US Tech Screened UCITS ETF	Pas de changement	Pas de changement
Amundi MSCI World Climate Paris Aligned PAB Umweltzeichen UCITS ETF DR	FCP	MSCI World Climate Change Paris Aligned Low Carbon Select Net USD Index	Amundi MSCI World Climate Paris Aligned Umweltzeichen	Pas de changement	Pas de changement
Amundi PEA MSCI Emerging Latin America ESG Leaders UCITS ETF	FCP	MSCI EM Latin America ESG Leaders Select 5% Issuer Capped Index	Amundi PEA MSCI Emerging Latin America Selection UCITS ETF (A partir du 2 juin 2025)	MSCI EM Latin America Selection 20/35% Capped Index (Reflété dans le Prospectus du 2 juin 2025)	Oui – A partir du 2 juin 2025

***Sauf autre date précisée dans le tableau ci-dessus, ces changements entreront en vigueur le 24 mars 2025.**